Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 089-218900249-20261008-2026_DRJH165-AR

AUXERRE

ARRÊTÉ N°2026 -DRJH-165

--

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Le Maire de la Ville d'Auxerre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que dans le cadre des opérations électorales concernant le Comité social territorial local commun, la Commission administrative paritaire commune et la Commission consultative paritaire commune de la Ville d'Auxerre et de la Communauté de l'Auxerrois, il est nécessaire de signer des actes relatifs au bon déroulement de ces élections.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Mathieu DEBAIN, donne délégation de signature pour les opérations liées aux élections professionnelles 2026 à Monsieur Jacques HOHLO, Adjoint en charge des ressources humaines, du dialogue social et des moyens généraux.

Article 2 : La délégation de signature portera sur l'ensemble des opérations électorales.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur Jacques HOJLO
- La Direction des ressources juridiques et humaines
- Représentant de l'Etat dans le département.

Le Maire,

Mathieu DEBAIN

Signé électroniquement par : Mathieu DEBAIN
Date de signature : 08/10/2026
Qualité : Maire